MONACO COMMUNICATION

Monaco, le 9 juillet 2021

MB.
MONACO BUSINESS

Réf : « 9° Monaco Business »

sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Albert II
Start, Grow, Win – Sea Club, Méridien Beach Plaza – Mercredi 6 octobre 2021

« Notice Explicative_ 4° Prix du Numérique »

Chère Madame, Cher Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous informer que la **9°** édition du salon **Monaco Business,** placé sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Albert II, aura lieu le **mercredi 6 octobre** prochain au **SEA CLUB** du Méridien Beach Plaza. (*Attention au changement de lieu).*

Devenu au fil des éditions, un événement unique et incontournable en Principauté ; fort du succès de la précédente édition et ce en dépit de circonstances difficiles, le salon **Monaco Business** réitère l'organisation du « **4° Prix du Numérique** », en partenariat avec la **Chambre Monégasque du Numérique.**

Nous vous rappelons que le « **Prix du Numérique** » récompense une idée novatrice en matière de nouvelles technologies et vous informons que le Trophée sera remis, cette année encore, par **Monsieur Frédéric Genta**, Délégué Interministériel en charge de la Transition Numérique pour la Principauté. Vous trouvez en pièce jointe, les conditions de participation de ce concours.

Persuadés de l'accueil chaleureux que vous réserverez à notre initiative afin de continuer à promouvoir des idées talentueuses en Principauté, nous restons dans l'espoir que vous serez nombreux à nous répondre.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Maurice Cohen,
Président Administrateur Délégué

S.A.M MONACO COMMUNICATION
Les Gémeaux – 15, rue Honoré Labande – 98000 Monaco
Tel : +377 97 70 75 95 | Fax : +377 97 70 75 96
info@monaco-communication.mc | www.monaco-communication.mc

S.A.M. au capital de 198 900 euros. RCI 98 S 03556. D.S.E.E. n°221 E 11313

Concours du Prix du Numérique

9° Monaco Business

sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Albert II

Start, Grow, Win – Sea Club, Méridien Beach Plaza – Mercredi 6 octobre 2021

MB.
MONACO BUSINESS

Depuis sa création il y a 9 ans maintenant, le **Monaco Business**, salon dédié aux Entreprises offre le temps d'une journée, l'opportunité aux entrepreneurs Monégasques et Azuréens, de se rencontrer et d'analyser ensemble les défis actuels qui se présentent à eux en matière d'économie et de technologie.

Devenu au fil des éditions, un événement unique et incontournable en Principauté ; fort du succès de la précédente édition, le salon Monaco Business réitère pour la quatrième fois consécutive l'organisation du « **4° Prix du Numérique** », en partenariat avec la **Chambre Monégasque du Numérique.**

Ce Trophée, récompensant une idée innovante en matière de nouvelles technologies sera remis des mains de **Monsieur Frédéric Genta,** Délégué Interministériel en charge de la transition numérique pour la Principauté, à la fin du cycle des Conférences et sera suivi du cocktail de clôture du salon **Monaco Business**.

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peut prétendre à une candidature toute personne physique ou morale répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- Etre le porteur, le créateur ou en être en phase de création, de cette idée innovante en matière de nouvelles technologies
- Le porteur doit être domicilié et/ou être étudiant et/ou être salarié en Principauté de Monaco
- L'initiative numérique peut être une application mobile, un logiciel, un site internet

Ainsi, sont exclus :
Les projets n'étant pas conformes aux dispositions légales particulières de la Principauté
Les projets n'étant pas destinés à être développés, en priorité, en Principauté

ARTICLE 2 – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les participants devront envoyer un dossier de candidature contenant les éléments suivants :

1. Copie de la pièce d'identité et/ou permis de travail en Principauté et/ou carte étudiante et/ou RCI
2. Le Curriculum Vitae du Porteur d'idée ou des Porteurs d'idée (si travail en équipe)
3. Un résumé de l'idée et son business plan en français (maximum 2 pages)
4. Une attestation sur l'honneur de se rendre disponible(s) le **mercredi 6 octobre à 18h00**, au **Sea Club du Méridien Beach Plaza** pour la remise du Trophée sur scène
5. Les dossiers doivent être rédigés en français et devront être adressés à Mme Marina Saplana – Concours du Prix du Numérique - Monaco Communication – 15 rue Honoré Labande – 98000 Monaco
6. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **8 septembre 2021**, cachet de la Poste faisant foi
7. Seuls les dossiers complets, lisibles et de bonne foi seront admis à ce concours

ARTICLE 3 – PROCESSUS DE SELECTION

Le Jury est composé d'un minimum de six personnes remplissant les fonctions suivantes :
• Le Président de la Chambre Monégasque du Numérique, Président du Jury • Un ou deux membre(s) du Bureau Syndical de la Chambre Monégasque du Numérique • L'Organisateur et le Chef de Projet du Salon Monaco Business • Un représentant de l'Administration Monégasque

La session de votes sera strictement réservée aux membres du Jury.

Points Déterminants:

- La pertinence de l'idée et son adaptabilité à l'environnement monégasque
- Le caractère innovant du projet
- La viabilité économique de cette idée
- Les perspectives de développement et de création d'emplois en lien avec la Principauté
- La dimension « Flair Play » pour la planète

Les **3 candidats finalistes et sélectionnés** par le Jury du Prix du Numérique seront contactés par l'Organisateur afin de venir présenter leur idée innovante en salle de conférence devant le public du Monaco Business et ceci pendant 5 minutes chacun.

ARTICLE 4 – REMISE DU PRIX DU NUMERIQUE

A l'issue de la présentation des 3 lauréats, **Monsieur Frédéric Genta**, Délégué Interministériel en charge de la transition numérique de la Principauté de Monaco, remettra le Trophée au gagnant, devant la Presse et le public du salon **Monaco Business**.

Cette cérémonie sera suivie du **cocktail de clôture** du salon **Monaco Business.**

ARTICLE 5 – ANNULATION DU CONCOURS

L'Organisateur ne sera tenu aucunement responsable de l'éventuelle interruption du Concours quelle qu'en soit la cause. Les candidats renoncent à tout recours ou à toute demande de dédommagement à l'égard de l'Organisateur du **Monaco Business**, comme de ses partenaires.

ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITE DES DOSSIERS

L'Organisateur du **Prix du Numérique**, s'engage à ne pas divulguer le contenu des dossiers reçus, en dehors des membres exclusif du Jury du Concours.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout dépôt de candidature implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement. Toute clause qui serait jugée contraire ou incompatible à l'esprit du Concours du Prix du Numérique, ne saurait remettre en cause la totalité du présent règlement.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Toutes les informations, relatives aux dossiers de candidature pourront être réclamées dans les trois mois suivant la Cérémonie. A défaut, ceux-ci seront détruits.

Conformément à la loi monégasque n°1.165 relative à la protection des informations nominatives, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Organisateur du Prix du Numérique : marina@monaco-communication.mc

ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous litiges liés au Concours et à l'application du présent Règlement seront soumis aux Tribunaux compétents de la Principauté de Monaco.